

Compte rendu

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 16 mars 2023

1. Informations générales

Crise sanitaire

Du fait d'un contexte épidémique plus favorable, le ministère de la santé fait évoluer les consignes sanitaires anti-Covid-19 à partir du 1er février 2023 : l'isolement systématique des cas positifs et la réalisation d'un test au bout de deux jours pour leurs contacts ne sont plus requis, les gestes barrières restent recommandés dans les lieux clos, en présence de personnes fragiles, en cas de symptômes et les arrêts de travail pour raison de Covid-19 deviennent des arrêts de travail classiques.

Il n'y a donc plus de consignes particulières pour les examens.

Mon Master

Une seconde information porte sur la plateforme MonMaster.gouv. Le 16 mars est le dernier jour de paramétrage de la plateforme.

En parallèle, est publié ce jour au bulletin officiel, le décret instaurant le "silence vaut rejet" modifiant la règle du "silence vaut accord" pour les candidatures à l'entrée du diplôme national de master.

La règle relative à la saisine reste inchangée et notamment le délai de 15 jours pour saisir le recteur d'académie (à compter de la date où l'étudiant·e a reçu le dernier avis négatif).

Par ailleurs, tous les recrutements ne sont pas réalisés via Mon master. Pour ces diplômes, les candidatures "sont instruites dans un délai maximum de quatre mois à compter de la notification aux candidats de la réception de leur demande par ces établissements". À défaut de réponse dans ce délai de quatre mois, la décision de rejet de la part de la formation devient "implicite". Cela concernera notamment des formations proposées par les écoles membres de la conférence des écoles de journalisme, ou celles à vocation internationale.

HCERES

Pascal Chareille informe les membres de la CFVU du dépôt des fiches DA04 sur la plateforme du HCERES. Il faut maintenant finaliser l'estimation de la soutenabilité de la nouvelle offre de formation. Des visites sont programmées dans les composantes pour échanger sur ces questions. Il rappelle que les visites du comité HCERES sont prévues les 23, 24 et 25 mai.

Une information est faite ensuite sur le dossier d'évaluation de la commission consultative nationale (CCN) concernant les deux IUT de Tours et Blois. Cette autoévaluation est complémentaire de celle du HCERES.

La commission consultative nationale des IUT (CCN-IUT) est une instance créée par le décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT et dont la composition et le rôle sont définis par l'arrêté du 19 avril 1995 relatif à la commission consultative nationale des instituts universitaires de technologie et des instituts universitaires professionnalisés. Cette commission consultative nommée pour quatre ans est composée de trente-quatre membres provenant du milieu universitaire (deux présidents d'université, quatre directeurs d'IUT, quatre enseignants, quatre étudiants élus pour deux ans uniquement) mais également des milieux professionnels (deux présidents de conseil d'administration d'IUT, six représentants des employeurs, six représentants des salariés et six personnalités qualifiées). La CCN-IUT est consultée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur les questions d'intérêt général relatives aux IUT et aux diplômes universitaires de technologie. Elle formule notamment des avis sur la pédagogie, les conditions du recrutement des étudiants, l'évolution de la carte des formations et des spécialités. Elle peut être chargée par ailleurs de réaliser des études, des évaluations et de conduire des expertises avec divers organismes sur l'adéquation des formations aux besoins économiques, l'articulation entre les formations et les activités de recherche.



PaRM

Florent Malrieu fait également un point sur le projet « Parcours de Réussite Modulaire » (PaRM). Pour rappel, l'université a obtenu en 2018, dans le cadre de la vague d'appel à projets nouveaux cursus universitaire (NCU), un financement de huit millions d'euros sur 10 ans centré sur les licences générales. Il a pour objectif d'offrir aux étudiants de l'université de Tours une offre de formation singulière et évolutive, adaptée à leurs profils et à leurs projets tout en améliorant leur réussite. Cet objectif s'articule autour de trois mots clés : modularité, flexibilité et accompagnement.

L'université de Tours a ainsi mis en place une offre modulaire (4 modules par semestre, dont 1 au moins d'une discipline différente de celle de la licence d'inscription en L1, avec possibilité de prolonger la modularisation en L2 et L3), dans le double objectif de permettre les réorientations d'une part (à l'issue du S1 ou de la L1) et de se spécialiser progressivement.

Afin de faciliter le fonctionnement de celle-ci, et en complément d'accompagnements proposés aux étudiants et aux équipes pédagogiques, des directeurs d'études ont été déployés dans les licences et diverses formes d'accompagnement, par une équipe d'ingénieurs et de conseillers pédagogiques, sont proposées aux enseignants dans la préparation des syllabus et la didactisation de leurs cours pour la Formation Ouverte à Distance (FOAD). S'est organisé dans le même temps le déploiement d'un Portail Numérique d'Accompagnement et d'Orientation (Escale). Dans un second temps, un Catalogue Numérique des Formations est en cours de développement.

Du fait de la longueur du projet, des points d'étapes appelés « go/nogo » étaient établis afin de vérifier les avancées du NCU. Le premier devait avoir lieu à 3 ans mais en raison de la situation sanitaire celui-ci a été déplacé à 4 ans soit cette année. Un dossier doit être déposé avant le 31 mars à l'agence nationale de la recherche (ANR) et une rencontre est organisée avec un jury international début juillet afin de donner un avis par rapport au projet initial et décider de sa continuité.

Rentrée 2023

Est abordée ensuite la journée de rentrée 2023 et les nouvelles modalités d'organisation. L'an prochain, les événements de rentrée vont être regroupés sur l'après-midi du jeudi 28 septembre afin d'en faire un événement plus identifié et plus attractif.

Fermeture de l'université pendant la pause pédagogique de février 2023

Anne Azanza, directrice du service commun de documentation dresse un bilan des fréquentations des bibliothèques pendant la semaine de fermeture en février. Elle informe que la fréquentation est supérieure à celle de l'an dernier pendant la pause pédagogique de février sur les BU restées ouvertes : Grandmont, Tanneurs, Deux-Lions, médecine et Bu de Blois (au sein de la bibliothèque municipale de Blois). Le site de l'ut de Tours étant fermé, la BU n'a pu être ouverte.

Ici, il est constaté une fréquentation plus importante à la BU de médecine s'expliquant par le fait que des examens sont programmés la semaine suivante dans cet UFR.

À la BU-Deux-Lions et à Grandmont, la fréquentation est corrélée à la présence de beaucoup d'étudiants d'origine étrangère qui n'ont pas la possibilité de retourner dans leur famille pour une semaine. Le rôle social des BU est ainsi conforté.

| | Nombre d'entrées cumulées sur la semaine | à titre de comparaison : semaine pause pédagogique 2022 | à titre de comparaison : semaine du 13 au 18 février 2023 |
|-------------------------|--|---|---|
| BU-Grandmont (5 jours) | 1413 | 1008 | 4989 |
| BU-Tanneurs (6 jours) | 2486 | 1859 | 7132 |
| BU-Deux-Lions (6 jours) | 1668 | 881 | 7023 |
| BU-Médecine (6 jours) | 7372 | 5113 | 9957 |
| Total | 12939 | 8861 | 29101 |

Pour information, l'année prochaine, la BU des Tanneurs sera fermée pour travaux, ce qui entraînera un report des étudiants vers les autres BU.



2. Pédagogie

Une motion présentée par les étudiants est ensuite soumise au vote des membres de la commission :
« Dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, les élu.es de la CFVU rappelle qu'il ne peut y avoir de passage des enseignements en distanciel sans décision de cette commission et précise qu'une mobilisation sociale ne saurait être un motif justifiant ce passage en distanciel. »

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité moins deux abstentions.

2.1. Calendrier universitaire 2023-2024

Le projet de calendrier concerne les dates de fermeture de l'université pour l'année universitaire 2023/2024. Comme annoncé lors de la CFVU du 09 février, il est tenu compte de la demande de réduction de 5% de l'empreinte carbone en envisageant la possibilité de fermer l'université une semaine supplémentaire. Pour rappel, ce calendrier sera voté au CSA du 23 mars et le vote définitif aura lieu au CA du 03 avril.

Plusieurs hypothèses ont été discutées lors de groupes de travail : soit de rajouter une semaine complète en février soit quelques jours en plus et fermer deux jours juste avant les congés d'hiver ou re-proposer le même calendrier que cette année. Dans ce dernier cas, il faudra trouver d'autres alternatives pour répondre à l'exigence de la réduction de l'empreinte carbone.

L'idée de fermer une semaine supplémentaire sera soumise au directeurs.trices de composantes.

Il faudra également tenir compte de l'organisation de la seconde session qui ne doit pas excéder la date du 30 juin, un grand nombre d'étudiants travaillant en juillet, notamment pour les examens qui pourraient commencer le 13 mai et de la durée des fermetures lors des vacances de printemps (une ou deux semaines en fonction des UFR).

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité moins une abstention.

2.2. Créations et modifications de diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU)

Demande de création DU Entretien motivationnel dans le soin

De niveau BAC+2, ce DU est ouvert aux professionnels de santé et a pour but de les amener à se remettre en question dans leur pratique pour enrichir leurs compétences professionnelles, dans les différents champs d'action (santé, sanitaire, éducatif et social) en améliorant leur savoir-être, en pratiquant l'écoute active, en communiquant de manière positive et collaborative avec la personne.

Le public cible est large regroupant aussi bien le secteur du soin (médecins, internes, pharmaciens, sages-femmes, orthophonistes, psychologues, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens) que les secteurs sanitaire, éducatif et social (éducateurs spécialisés, assistantes sociales, travailleurs sociaux).

Une expérience de deux années professionnelles est requise pour postuler à ce diplôme. Ce DU n'est pas qualifiant en soi dans le sens où il ne donne pas accès à une reconnaissance disciplinaire particulière.

La durée de ce DU est de 64h sur une durée d'un an. Son coût est de 1300 euros pour les stagiaires de formation continue et de 520 euros pour les étudiants en formation initiale.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Demande de création DU Bégaiement et bredouillement, approches actuelles

Ce DU est la première formation à destination de professionnels proposée par le Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO).

De niveau BAC+5, ce DU est proposé aux orthophonistes et aux logopédistes suisses et belges autorisés à exercer en France en tant qu'orthophonistes. Une expérience de deux années professionnelles est requise pour postuler à ce diplôme.

L'objectif pédagogique de ce diplôme est de compléter et actualiser la formation des praticiens dans la prise en soin des bégaiements et bredouillements - et autres troubles de la fluence (échodysphémie, bégaiement d'origine neurologique), de leur permettre une prise en soin globale grâce à des approches théoriques et cliniques variées et complémentaires et de prendre en compte les différents facteurs



(multilinguisme...) ou profils associés (trouble du déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH), haut potentiel).

La durée de ce DU est de 100h sur une durée d'un an. Son coût est de 1800 euros pour les stagiaires de formation continue.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Demande de création du DIU coordination en gérontologie

Ce DIU est une formation universitaire nationale spécifique de la personne âgée dans le cadre des EHPADs ou des dispositifs gérontologiques territoriaux. Elle est destinée aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui souhaiteraient acquérir des compétences de cette spécialité en vue de leur exercice pour une fonction de coordination en EHPAD ou en dispositif territorial gérontologique. Le parcours de formation est unique afin de permettre aux stagiaires titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de leur carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

De niveau BAC+6, ce diplôme dure un an et fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée qui en est la condition principale d'accès, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gérontologie (à partir de la rentrée 2021).

Il s'agit d'un DIU reposant sur des supports de e-learning disponibles en distanciel, des séminaires présentiels et des stages.

Chaque université qui le délivre met en place un comité pédagogique local.

Ce diplôme est porté par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et le Conseil National Professionnel de Gériatrie.

Son coût est de 1760 euros pour les stagiaires de formation continue.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Demande de création du DU pratiquer la pharmacie clinique à l'officine & à l'hôpital – la communication entre professionnels et avec les patients

L'objectif de ce DU est de renforcer la qualification des pharmaciens dans les domaines de la pharmacie clinique. Il permettra aux pharmaciens d'obtenir des notions de physiopathologie, de comprendre les principales stratégies thérapeutiques, d'être en mesure d'optimiser et sécuriser la prise en charge médicamenteuse des patients et d'acquérir des compétences sur la communication et la posture à adopter avec les patients et les professionnels de santé.

Ce DU, de niveau BAC+1 est ouvert aux internes en pharmacie hospitalière et pharmaciens hospitaliers/officinaux diplômés ainsi qu'aux préparateurs en pharmacie.

Aucune offre de formation similaire n'est proposée par l'université et dans la région.

La durée de ce DU est de 91h sur une durée d'un an. Son coût est de 1950 euros pour les stagiaires de formation continue et de 1170 euros pour les étudiants en formation initiale.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Demande de création du DU orthopédie dento-maxillo-faciale

Ce diplôme d'université est destiné à apporter les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de l'orthopédie dento-faciale et l'orthodontie conformément à la capacité conférée par le doctorat en chirurgie dentaire.

Il a pour objectifs pédagogiques d'approfondir les bases fondamentales théoriques pour aller progressivement vers les applications cliniques aboutissant à l'établissement du diagnostic orthodontique des différentes situations cliniques rencontrées au cours de l'exercice quotidien pour pouvoir y apporter la meilleure solution thérapeutique selon l'âge du patient, de mettre en œuvre des traitements orthodontiques interceptifs amovibles et fixes et des traitements fixes en denture adulte et selon deux techniques différentes (avec des attaches non informées et informées) les séquences successives du traitement des quatre grandes familles des malocclusions sur simulateurs cliniques.

Ce diplôme permettra dans le cadre d'un exercice habituel de la chirurgie dentaire de faire le dépistage des différentes malocclusions, d'en effectuer le diagnostic et de concevoir un plan de traitement et de le mettre en œuvre.



Ce DU, de niveau BAC+6 est ouvert au docteur en chirurgie dentaire, de docteur en médecine spécialité stomatologie, chirurgie maxillo-faciale et orale délivré par un pays de la CE, ou être titulaire d'un diplôme délivré par un pays hors CE qui permet d'exercer la chirurgie dentaire, la stomatologie ou la chirurgie maxillo-faciale-orale dans son pays d'adoption. Ces derniers devront fournir une attestation de niveau B2 de la langue française.

La durée de ce DU est de 331h sur deux ans. Son coût est de 14 000 euros pour les stagiaires de formation continue.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Modification des maquettes et des modalités de contrôle et compétences et fermeture des DU et DIU

Toutes les modifications et une fermeture figurent dans le tableau ci-dessous :



| Type | Intitulé diplôme | Composante | Observations |
|------------|---|------------|--|
| DU | Qualité de vie, conditions de travail et inclusion | IAE | <p>La modification du nom du DU Elle fait suite à la loi Santé au travail du 2 août 2021. Son application est fixée au 31 mars 2022. La loi Santé a modifié la négociation sur la QVT ; on parle aujourd'hui de QVCT [qualité de vie et conditions de travail] et non plus de QVT.</p> <p>Diminution du nombre d'heures (130H à 91H) La formation a été recentrée sur le coeur de la thématique afin de mieux répondre aux attentes des stagiaires.</p> <p>Introduction d'un module en FOAD (7H) Afin de répondre au besoin de souplesse des personnes salariées un module de 7H sera élaboré avec des quizz d'auto-évaluation (UE1 Outils et pratiques inclusives en FOAD). Il est envisagé de capitaliser sur ce travail d'ingénierie pédagogique en utilisant ce module dans d'autres formations au management de l'IAE.</p> <p>MCCC Suppression du contrôle continu remplacé par un examen terminal consistant à présenter un cas pratique (écrit et soutenance orale). Pour la soutenance orale : 20 min de présentation et 10 min de questions.</p> <p>Changement de composante : IAE remplace DESS</p> |
| DIU | Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E) | IAE | <p>Changement de composante : IAE remplace DESS Changement de responsable pédagogique : Tiphaine LAPÈGUE remplace Isabelle CALME</p> |
| CU | Certificat d'aptitude au développement professionnel | IAE | Changement de composante : IAE remplace DESS |
| DU | Management spécialisé | IAE | Changement de composante : IAE remplace DESS |
| DIU | Chirurgie de l'épaule et du coude | Médecine | Changement de responsable pédagogique : Julien BERHOUEY remplace Luc FAVARD |
| DIU | Chirurgie du rachis | Médecine | Ajout d'un responsable pédagogique : Thierry ODENT |
| DU | Expertise médicale du dommage corporel | Médecine | Enseignement hybride en présentiel (36 h) et en distanciel (38h). Le volume horaire reste inchangé (74 h) |
| DU | Expertise psychiatrique | Médecine | <p>Le DIU devient un DU (plus de partenariat avec l'université de Poitiers). Augmentation du tarif formation initiale : 1500€ à 1560€. Augmentation de la capacité : entre 7 et 10 par Université à entre 14 et 20 apprenants</p> |
| DIU | Gynécologie-obstétrique pour le médecin généraliste | Médecine | <p>Ajout d'un établissement co-habilité : Université de Limoges. Augmentation de la capacité : entre 18 et 45 apprenants (originellement maximum 30) Réduction de la durée de la formation : de 2 ans à 1 an Modification des tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif inscription FI : 700€ sur 2 ans à 530€ sur 1 an • Tarif normal FC : 2160€ à 1620€ • Tarif réduit FC : 1620€ à 1215€ |
| DIU | Le sommeil et sa pathologie | Médecine | <p>Ajout d'un établissement co-habilité : Université de Besançon. Changement de responsable pédagogique : Laurent PLANTIER remplace Bertrand DE TOFFOL. Augmentation de la durée de la formation : de 1 an à 2 ans Modification des tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif FI : 350€ sur 1 an à 510€ sur 2 ans. • Tarif FC normal stagiaire : 1190€ sur 1 an à 1400€ sur 2 ans • Suppression du tarif réduit stagiaire. <p>La première année sera consacrée à l'enseignement théorique avec une validation des connaissances en fin d'année universitaire par un examen écrit. Seuls les étudiants ayant validé l'épreuve écrite pourront s'inscrire à la deuxième année du DIU. Cette deuxième année comprendra une pratique professionnelle de 84h</p> |
| DIU | Médecine et biologie de la reproduction | Médecine | <p>Ajout d'un établissement co-habilité : Université d'Angers. Ajout d'une responsable pédagogique : Pascale MAY PANLOUP Augmentation du volume horaire : 54h à 60h</p> |
| DIU | Pathologie de la muqueuse buccale | Médecine | Ajout d'un responsable pédagogique : Mahtab SAMIMI |
| DU | Psychiatrie générale | Médecine | Changement de responsable pédagogique : Wissam EL HAGE remplace Vincent CAMUS |
| DIU | Psychopathologie de la personne âgée | Médecine | Changement de responsable pédagogique : Thomas DESMIDT remplace Vincent CAMUS. |
| DIU | Réadaptation respiratoire du Grand Ouest | Médecine | Changement d'intitulé : DIU Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest devient DIU Réadaptation respiratoire du Grand Ouest |
| DU | Maladies parodontales et co-morbidités associées | Médecine | Fermeture du DU |



2.3. IUT Tours et Blois

2.3.1 Adaptation des maquettes des bachelors universitaires de technologie 3^{ème} année (BUT) pour la rentrée universitaire 2023-2024

A la rentrée universitaire va s'ouvrir la troisième année des bachelors universitaires de technologie (BUT). Dans le cadre de l'arrêté du 6 décembre 2019, il est laissé aux établissements de procéder à une adaptation locale des maquettes qui devra représenter entre 600 heures pour une spécialité tertiaire et 667 pour une spécialité secondaire sur l'ensemble des trois années de BUT. Elle représente également 40% du volume horaire d'enseignement de l'année hors projets tutorés.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.2 Modification des maquettes des BUT 1^{ère} et 2^{ème} années pour la rentrée universitaire 2023-2024

La mise en place de la troisième année de BUT a généré des modifications des deux premières années notamment au niveau des heures d'adaptation locale.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.4. UFR Médecine

2.4.1. Modification des maquettes et des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme d'infirmier en pratique avancée (DIPA)

La formation du DE IPA est une formation de grade master. Initialement, la coopération Tours-Angers avait développé (sous le leadership d'Angers) un modèle en alternance, quand une majorité de facultés de médecine avaient développé une offre basée sur un master classiquement fait à temps plein et en présentiel (au plus proche, Nantes par exemple).

Côté Tours-Angers, il s'agissait de mettre en place une formation sur trois jours de présentiel et 2 jours de distanciel par mois pour répondre au référentiel de formation.

Les résultats de cette « expérimentation » sont que les étudiants ont énormément de travail personnel, sont fatigués, voire parfois démotivés puisqu'ils continuent à exercer professionnellement sur les temps en dehors de la formation (format pour permettre aux infirmières libérales d'entrer en formation). De plus, pour les infirmières des établissements (CH, EHPADS, CHU ...), les employeurs ne dégagent que les temps de présentiel et distanciel présents sur la maquette, sans penser au temps de travail personnel. Or, après une enquête auprès des étudiants, ce master est clairement un master laissant une large place à l'autonomie, l'auto-formation d'où peut-être plus qu'ailleurs la nécessité d'avoir du temps personnel d'apprentissage.

Une augmentation du volume horaire est donc demandée pour faire face aux difficultés rencontrées par les étudiants IPA, pour répondre aux besoins en formation et aussi pour faire face à l'augmentation des effectifs qui induisent des changements sur les séquences pédagogiques et les modalités d'évaluation.

L'idée générale a été de positionner plus de temps de distanciel pour laisser aux étudiants, n'étant pour la plupart pas libérés de leur engagement professionnel, plus d'heures pour leur apprentissage.

Pour le présentiel, celui-ci répond à une évolution du dispositif avec du tutorat, de la classe inversée, du suivi individuel/collectif pour faciliter les apprentissages. Un temps pour les devoirs en groupe pourra ainsi se faire sur des temps identifiés sur leur planning.

La première année IPA comprend donc 259 au lieu de 265 heures présentiel (8 sessions 4.5j + accueil + bilan) + 206 heures distanciel (28 journées : 2 j /semaine).

Il faut rajouter à cela les 20h de travail personnel hebdomadaire estimé en moyenne.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



3. Vie universitaire

3.1. Commission Appel à Projets contribution vie étudiante et de campus (CVEC) du 16 février 2023

Laura Chabault, pour de le Service de la vie de l'étudiant, présente, à titre d'information, les délibérations de cette commission qui s'est tenue le 16 février 2023 4 projets ont été étudiés et ont reçu un avis favorable. Le montant des subventions attribuées s'élève à 18 640 €.

3.2. Présentation de l'action économie circulaire et informatique du projet Pro 3

En septembre dernier, l'université de Tours exposait son projet d'économie circulaire permettant le réemploi et le traitement des équipements informatiques de manière durable. Le 1er mars 2023, elle a mis en place les premières actions à destination des étudiant.e.s et personnels de l'établissement.

Avec un total de 6500 postes informatiques et un budget d'entretien et de renouvellement de 1 800 000 euros chaque année, l'université de Tours est particulièrement concernée par l'impact environnemental du numérique. Dans le cadre de PRO3 (pour un numérique dans l'enseignement supérieur plus proche, plus professionnalisant et plus propre), projet porté par les acteurs principaux de l'enseignement supérieur en Région Centre-Val de Loire, l'établissement s'engage à définir un ensemble de bonnes pratiques numériques et à les expérimenter.

Grâce à un partenariat avec l'Association pour l'Informatique Participative, les ordinateurs réformés de l'université s'offrent une seconde vie tout en répondant à des enjeux de précarité numérique. Remis en service, ils sont reversés pour une adhésion de 15 euros à cette association du quartier des Fontaines qui oeuvre en faveur de l'inclusion numérique. Cette adhésion permet en outre de bénéficier d'une formation d'1h30 (sous LINUX) et d'une assistance technique d'une durée d'un an.

Le dispositif s'adresse en priorités aux étudiant.e.s et personnels de l'université, mais pourra également bénéficier aux personnes en précarité et seniors, en fonction des stocks disponibles.

Ce projet bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030.

4. Point HCERES - écoles doctorales

Emmanuelle Huver, vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) indique que les écoles doctorales font partie des périmètres de la formation. Elle présente donc une synthèse du retour des évaluations de l'HCERES.

Lors de sa visite, la majorité des critiques s'est portée sur le collège doctoral. Celui est composé de l'INSA et des universités d'Orléans et Tours. La prise en compte a été réalisée sur l'ensemble des écoles doctorales et pas indépendamment.

Les principales remarques ont visé la structuration du collège doctoral et le manque de règlement intérieur. Il faut rappeler que cette entité a été créée en 2018 et qu'il n'y a donc pas eu de prise en compte de son côté récent.

Les points de vigilance à apporter sont donc la structuration du collège doctoral, le suivi des docteurs, une dotation financière commune, mais également une nécessité d'homogénéisation des pratiques passant par un traitement identique des doctorants à Tours et Orléans.



5. Conventions

5.1. UFR Médecine

5.1.1. Convention relative à l'organisation de la formation d'infirmier de bloc opératoire (*visa DAJ n°2022-1659*).

Cette convention cadre a pour objet de mettre en œuvre la formation d'infirmier de bloc opératoire qui permet de délivrer un diplôme d'état conférant un grade de master aux étudiants et aux stagiaires de la formation professionnelle continue.

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, l'université de Tours et le CHRU de Tours signent une convention de partenariat pour régir les responsabilités respectives des deux établissements dans le cadre de l'organisation de la formation d'infirmier de bloc opératoire.

Elle prend effet à compter du 01/09/2022 et est conclue pour une durée d'un an, renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée d'un an maximum.

5.1.2. Convention fixant les conditions d'organisation de l'examen d'accès aux écoles d'orthoptie des universités de Nantes, Rennes 1 et Tours pour la rentrée universitaire 2023/2024 (*visa DAJ n°2022-1290*)

Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'organisation de l'examen d'accès et de définir les modalités administratives, logistiques et financières de la mutualisation entre les écoles d'orthoptie des universités de Nantes, Rennes 1 et Tours pour la rentrée universitaire 2023/2024.

La formation conduisant au métier d'orthoptiste est validée par le Certificat de Capacité d'Orthoptiste, qui se prépare dans des écoles d'orthoptie intégrées aux Unités de Formation et de Recherche (UFR) de médecine des universités. Les universités de Nantes, Rennes 1 et Tours dispensent chacune cette formation, dont une partie est mutualisée.

Un examen d'accès à la formation est organisé chaque année. Cet examen constitue la seule voie d'accès à la formation d'orthoptiste.

La réforme des études de Santé a eu pour effet d'ajouter cette formation à l'offre accessible sur le téléservice de recueil des candidatures en 1ère année d'études supérieures Parcoursup.

Cette offre est regroupée au sein de portails régionaux qui organisent de façon coordonnée l'examen d'accès à la formation d'orthoptie au sein du regroupement Bretagne, Pays de Loire et Centre-Val de Loire.

Conformément au code de l'éducation et aux indications des tutelles ministérielles, l'examen est organisé de la façon suivante : Admissibilité sur dossier, admission sur épreuve orale.

La présente convention prend effet à sa date de signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pendant la durée de l'accréditation soit jusqu'au 31/08/2027.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

5.2. Université de Tours

5.2.1. Convention de partenariat entre l'université de Tours et le centre de création contemporaine Olivier Debré (*visa DAJ n° 2022-0499*)

La convention-cadre a pour objet de définir et développer les différentes actions de partenariat mises en place entre le CCCOD et l'université de Tours, afin de promouvoir auprès des étudiants et de la communauté universitaire la fréquentation du centre d'art de Tours, ainsi que la pratique et la connaissance de l'art contemporain.

Dans le cadre de la présente convention-cadre liant l'université et CCCOD, différentes actions pédagogiques, scientifiques, professionnalisantes et de sensibilisation sont proposées aux étudiants de toutes filières, ainsi qu'aux personnels, en collaboration avec les services et les composantes concernées.



Le partenariat objet de la convention s'articule autour des quatre principaux axes suivants : participation à la programmation culturelle de l'université, collaboration dans le champ de la recherche, association à des projets pédagogiques, préprofessionnalisation des étudiants.

La convention-cadre est conclue pour une durée de cinq années. Elle prend effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2022 et prendra fin le 31 août 2027.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.